



AVIS DE PROMULGATION

Aux personnes intéressées par les règlements 699-11-19 et 703-11-1 modifiant respectivement le règlement de zonage 699-11 et le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction 703-11 de la ville de Bedford.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 6 avril 2021 le conseil a adopté les règlements suivants :

- Le règlement 699-11-19 amendant le règlement de zonage 699-11 afin de modifier les usages autorisés dans la zone IC-1 et de permettre plus d'un bâtiment principal pour les usages commerciaux et industriels;
-
- Le règlement 703-11-1 amendant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction 703-11 afin de retirer les zones RG et A du règlement et d'appliquer l'article 17 point 3 à toute la Ville pour l'émission d'un permis de construction.

Les règlements 699-11-19 et 703-11-1 sont entrés en vigueur le 20 avril 2021, à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Brome-Missisquoi.

Ces règlements sont disponibles à l'hôtel de ville de Bedford au 1 rue Principale, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Bedford, ce 4 mai 2021.

Richard Joyal
Directeur général